

Mardi 1^{er} octobre 2024
Communication de notre confrère René HABERT
« Sait-on identifier et réglementer les perturbateurs endocriniens ? »

Rarement, une notion scientifique nouvelle comme celle des perturbateurs endocriniens est sortie aussi rapidement du domaine des spécialistes pour devenir largement connue du grand public. Ceci résulte du très grand nombre de perturbateurs endocriniens dans notre environnement (plus de 1000 molécules suspectées). Ceci résulte également de l'ampleur des domaines concernés par les perturbateurs endocriniens non seulement dans le domaine de la santé et de la biodiversité mais aussi dans celui de l'économie agricole et industrielle et donc de la politique nationale, européenne et internationale.

La définition des perturbateurs endocriniens a donné lieu à d'intenses débats qui se poursuivent encore aujourd'hui du fait de ses enjeux considérables. La définition la plus simple est celle donnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2002 : « *Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système endocrinien et induire ainsi des effets délétères sur cet organisme ou sur ses descendants.* ». Le conférencier s'intéressera à la genèse de cette définition et il en fera également une analyse critique.

La définition des perturbateurs endocriniens reste matière à débat car c'est le fondement de la réglementation de la mise sur le marché de ces produits. Cette réglementation s'appuie sur deux types d'études :

- 1) les études épidémiologiques qui analysent les associations entre l'exposition à une substance et les altérations de la santé ;
- 2) les études expérimentales utilisant l'animal de laboratoire qui incluent des protocoles précis élaborés et validés par la Commission de Santé européenne (ECHA).

Le conférencier développera une analyse critique de chacune de ces deux approches.